

Département du Jura  
 Arrondissement de Lons le Saunier  
 Nombre des Conseillers : 15  
 Conseillers en fonction : 15  
 Conseillers présents : 13

**Séance du 8 avril 2021**  
**Sous la présidence de**  
**Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire**

Convocation : le 2 avril 2021  
 Affichage : du 9 au 3 mai 2021

Présents : MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, DUVAL Jean-Marc, BARRIOD Emmanuel, DUVAL Damien, SONNET Jocelyn, CATTENOZ Hervé, Mmes STEINMESSE Joëlle, GRAS Christine, CATTENOZ Myriam, CLEMENT Anne-Laure, PARENT Bénédicte

□ Absents excusés : Mme COGNE Maria, M DUVAL Vincent

Absents excusés : Mme COGNE Maria, M DUVAL Vincent

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 11 février 2021
- 2 Compte-rendu des délégations prises par le Maire
- 3 Vote du Compte Administratif 2020 pour les budgets : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais »
- 4 Approbation du Compte de Gestion 2020 pour les budgets : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais »
- 5 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 pour les budgets : Commune, budget eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais »
- 6 Vote du taux des taxes 2021
- 7 Financement de la contribution de la commune au SICTOM de la région de Champagnole pour l'année 2021
- 8 Travaux du Briska et demande de DST Relance :
  - Réfection des sanitaires
  - Changement du piano de cuisine
  - Mise aux normes du tableau électrique
  - Réfection des bardages
  - Changement de la porte de sécurité arrière
- 9 Réhabilitation de l'ancienne école et demande de DST Relance : aménagement d'une cuisine équipée dans chacun des deux appartements communaux
- 10 Bâtiments communaux et demande de DST Relance :
  - Réfection du crépi
  - Changement de la porte du local de stockage des tables et bancs de la commune
- 11 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent : accroissement d'activité été 2021
- 12 Vote du BP (Budget Primitif) pour les budgets : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais »
- 13 Com Com : compétence Autorité Organisatrice de Mobilité
- 14 Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour à savoir :

- Remboursement de la promesse d'achat de la parcelle B 1308
- Vente de surplus de terre du lotissement
- Approbation de la convention d'achat d'eau en gros avec la Ville de Champagnole
- Réfection de la rue de l'Eglise avec reprise du réseau AEP

Séance du 8 avril 2021

- Changement d'un poteau d'incendie Rue des Forgerons

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

### **Objet : Signature du registre des délibérations du 11 février 2021**

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

### **Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire**

- ✓ Droit de préemption urbain : **décisions de renonciation**
  - Enregistrement 20213938904 du 15 mars 2021  
Monsieur MOUTENET Gilles  
320 Chemin sous la Croix 39300 NEY. Parcelles ZB 47, ZB 87 et ZB 89, terrain de 15a19ca avec maison d'habitation
  - Enregistrement 20213938905 du 16 mars 2021 : **apport de la moitié du bien à la SCI L'ERABLE**  
Monsieur MOUTENET Gilles  
320 Chemin sous la Croix. Parcelles ZB 47, ZB 87 et ZB 89, terrain de 15a19ca avec maison d'habitation
  - Enregistrement 20213938906 du 18 mars 2021  
M et Mme BOUASRIA Larbi et Fatima  
17 Rue des Forgerons. Parcelle B 861, terrain de 6a49ca avec maison d'habitation
  - Enregistrement 20213938907 du 18 mars 2021 : parts sociales  
SCI SIMAN  
111 Chemin sous le Puits. Parcelles A 1010 et A 936, terrain de 3a60ca avec maison d'habitation
  - Enregistrement 20213938908 du 8 avril 2021  
Vente des consorts TISSOT  
5 Rue des Forgerons 39300 NEY. Parcelle B 855, terrain de 9a65ca avec maison d'habitation

### **BUDGET COMMUNAL Délibération 2021/009**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		207 799.30 €	31 245.45 €		31 245.45 €	207 799.30 €
Opérations de l'exercice	307 137.17 €	335 098.12 €	67 625.51 €	226 919.87 €	374 762.68 €	562 017.99 €
<b>TOTAUX</b>	307 137.17 €	542 897.42 €	98 870.96 €	226 919.87 €	406 008.13 €	769 817.29 €
Résultats de clôture		235 760.25 €		128 048.91 €		363 809.16 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		235 760.25 €		128 048.91 €		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		235 760.25 €		128 048.91 €		363 809.16 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET EAU Délibération 2020/010**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU</b>						
Résultats reportés		28 997.95 €		3 852.41 €		32 850.36 €
Opérations de l'exercice	38 237.56 €	43 006.98 €	16 359.80 €	11 457.00 €	54 597.36 €	54 463.98 €
<b>TOTAUX</b>	38 237.56 €	72 004.93 €	16 359.80 €	15 309.41 €	54 597.36 €	87 341.34 €
Résultats de clôture		33 767.37 €	1 050.39 €		1 050.39 €	33 767.37 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		33 767.37 €	1 050.39 €		1 050.39 €	33 767.37 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		33 716.98 €				32 716.98 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE Délibération 2020/011**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>CA Budget annexe Energie photovoltaïque</b>						
Résultats reportés		54.71 €		717.52 €		772.23 €
Opérations de l'exercice	4 058.11 €	4 927.65 €	3 152.50 €	3 239.00 €	7 210.61 €	8 166.65 €
<b>TOTAUX</b>	4 058.11 €	4 982.36 €	3 152.50 €	3 956.52 €	7 210.61 €	8 938.88 €
Résultats de clôture		924.25 €		801.02 €		1 728.27 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		924.25 €		804.02 €		1 728.27 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		924.25 €		804.02 €		1 728.27 €

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET LOTISSEMENT « Le Petit Marais » Délibération 2020/012**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>CA Budget annexe Lotissement « Le Petit Marais »</b>						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	320 735.60 €	321 374.28 €	320 672.54 €	32 281.39 € 286 318.61 €	641 408.14 €	32 281.39 € 607 692.89 €
<b>TOTAUX</b>	320 735.60 €	321 374.28 €	320 672.54 €	318 6+00.00 €	641 408.14 €	639 974.28 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		638.68 €	2 072.54 €		2 072.54 €	638.68 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>638.68 €</b>	<b>2 072.54 €</b>		<b>2 072.54 €</b>	<b>638.68 €</b>
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>			<b>1 433.86 €</b>		<b>1 433.86 €</b>	

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **Objet : D.2020-013 Approbation des Comptes de Gestion 2020 du Comptable des différents budgets**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

**Objet : Affectation du résultat des différents budgets**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET COMMUNAL, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 235 760.25 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**  
**Délibération 2020-014**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	27 960.95 €
Résultats antérieurs reportés	207 799.30 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>235 760.25 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	128 048.91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION =</b>	<b>235 760.25 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	235 760.25 €
<b>DEFICIT REPPORTE D002</b>	

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**  
**Délibération 2020-015**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET EAU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 33 767.37 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	4 769.42 €
Résultats antérieurs reportés	28 997.95 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>33 767.37 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 1 050.39 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 1 050.39 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	1 050.39 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>32 716.98 €</b>
<b>DEFICIT REPPORTE D002</b>	

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 Délibération 2020-016

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 924.25 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	869.54 €
Résultats antérieurs reportés	54.71 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>924.25 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	804.02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>924.25 €</b>
<b>EXCEDENT REPPORTE D002</b>	

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 Délibération 2020-017

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET LOTISSEMENT « Le Petit Marais », statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 0 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	638.68 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>0 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 2 072.54 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>	<b>0 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>638.68 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0 €</b>
<b>EXCEDENT REPPORTE D002</b>	<b>0 €</b>

## Délibération 2020-018

### OBJET : Vote des taux d'imposition 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ; les parts communales et départementales de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la part de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Si les taux communaux sont reconduits de 2020 à 2021, ils doivent cependant tenir compte de cette nouvelle répartition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.25 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,71 %

⇒ AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.



## Délibération 2020-019

### **OBJET : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE le taux pour l'année 2021 à 6.765 %
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

## Délibération 2020-020

### **OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le soutien à l'employé communal ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial Echelle C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pendant l'été 2021.

Cet agent assurera des fonctions d'employé communal à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## Délibération 2020-021

### **OBJET : Remboursement de l'avance faite par Moniseur SAHIN Cuma et Mme FRONTINI Emilie pour une parcelle du lotissement**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 4 avril 2021 dans lequel M SAHIN et Mme FRONTINI expliquent que la banque a refusé le prêt qu'ils avaient demandé pour l'achat de la parcelle N° 2 du lotissement « Le Petit Marais ».

Séance du 8 avril 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de rembourser (par virement au RIB joint au courrier) la somme avancée de 1 775 € pour la parcelle N° 2 à Monsieur SAHIN Cuma et Mme FRONTINI Emilie.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2020-022

### MADAME ANNE-LAURE CLEMENT QUITTE LA SALLE

#### **OBJET : Vente d'un surplus de terre suite au terrassement du lotissement « Le Petit Marais »**

Monsieur le Maire explique qu'à la fin des travaux de terrassement du lotissement « Le Petit Marais », un surplus de terre était disponible. Après en avoir étalé sur la parcelle 1, il en reste 60 m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de vendre les 60 m3 de terre au prix de 20 € l'unité à Mme Anne-Laure CLEMENT

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2020-023

#### **OBJET : Accord du Conseil Municipal pour la prise de compétence Mobilité par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura**

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des Communautés de communes (article L.1231 du code des transports modifié par l'article 88 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L.1231-1). A défaut, la compétence est exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En application de ces dispositions la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, à laquelle la commune est rattachée, a délibéré à l'unanimité en faveur de la prise de compétence mobilité lors du Conseil communautaire du jeudi 11 mars 2021.

Toutefois, la Communauté de communes ne se substitue pas à la Région, comme le prévoit la loi LOM, dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire. La compétence mobilité s'exercera dans les domaines des services relatifs aux mobilités actives (marche, vélo, etc), les services relatifs aux usages partagés des véhicules

(covoiturage, autolib, etc), des services de mobilité solidaires pour les personnes vulnérables (Champagnole, Nozeroy, Jura, Séniors, etc), des services de conseil en mobilité.

Dans le cas de l'existence de services de mobilité communaux, ces services sont transférés, selon les modalités de transfert entre les communes et une intercommunalité, à la Communauté de communes.

Afin de rendre effective la compétence mobilité de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans les conditions présentées ci-dessus, la loi LOM prévoit que les Conseils municipaux des communes concernées ont trois mois pour délibérer selon la même règle habituelle de majorité.

A défaut de délibération municipale adoptée dans ce délai de trois mois, leurs décisions sont réputées favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE que la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, conformément à la loi LOM, exerce la compétence mobilité dans les conditions décrites précédemment.

## Délibération 2020-024

**OBJET : remplacement du piano de cuisine dans la salle du Briska et demande de la DST Relance**

Monsieur le Maire explique que le four à gaz de la salle devient inutilisable : les plaques se déchaussent et de la rouille commence à s'installer. De plus, le branchement pour l'arrivée du gaz ne répond plus aux normes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise BONNET THIRODE de Poligny pour un montant de  
7 311.00 € HT.

CHARLE le Maire d'effectuer une demande de DST Relance auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2020-025

### **OBJET : convention eau potable**

La Commune de Ney est liée à la ville de Champagnole par une convention de vente d'eau en gros. Un nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la distribution d'eau potable vient d'être validé par le Conseil Municipal de Champagnole avec l'entreprise Véolia pour les 10 prochaines années.

Il convient désormais au Conseil Municipal de Ney d'approuver la nouvelle convention qui sera établi entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec la commune de Champagnole concernant la vente d'eau en gros suivant la décision de son Conseil Municipal.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2020-026

### **MONSIEUR PATRICE ANTHONIOZ QUITTE LA SALLE**

### **OBJET : Aménagement d'une cuisine équipée dans chacun des deux appartements communaux situés 2 Rue des Ecoles**

Monsieur le Maire présente des devis et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise AZ Création pour un montant total de 9 981.29 € HT.

CHARGE le Maire d'effectuer une demande de DST Relance auprès du Conseil Départemental ainsi qu'une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2020-027

**OBJET : Seconde vente de terre suite au terrassement du lotissement « Le Petit Marais »**

M STRANIERO Jean souhaite acheter 1.5 m3 de terre disponible à la suite du terrassement du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de vendre 1.5 m3 de terre au prix de 20 € le mètre cube à M STRANIERO Jean.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2020-028

**OBJET : Réfection de la Rue de l'Eglise avec reprise du réseau AEP**

Monsieur le Maire explique que la rue de l'Eglise nécessite des travaux de voirie et que, dans le même temps, il serait souhaitable de reprendre le réseau d'eau potable qui est très ancien.

Cette mission d'importance doit être gérée par un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet COLIN et Associés pour un montant de 10 357.50 € HT

ACCEPTE le devis du Cabinet COLIN et Associés pour l'établissement du plan topographique des lieux pour un montant de 1 200 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

## Délibération 2020-029

**OBJET : Réfection des sanitaires dans la salle du Briska et demande de subventions**

Depuis quelques temps, une odeur nauséabonde se dégage des toilettes de la salle des fêtes « Le Briska ». Ceci est dû aux trois vieux urinoirs qui, posés au sol, sont disjoints et ont permis à l'urine de s'infiltrer dans le sol.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la réfection des sanitaires et le changement de deux vieux robinets qui fuient.

Afin de minimiser le coût de l'opération, l'employé communal, ancien maçon, se chargerait de la démolition des 5 m2 de chape, de la mise en place d'un siphon central et du remplacement des deux robinets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE

Le devis de MG CARRELAGE de Marigny pour la fourniture et la pose de carrelage pour 1 605.30 € HT

Le devis de ROCHE ENER'J de Champagnole pour la fourniture et la pose de 2 urinoirs pour 3 676.63 € HT

L'achat d'un siphon chez Pagot et Savoie Champagnole pour 218.67 € HT

L'achat de 2 robinets mitigeurs chez Pagot et Savoie Champagnole pour 174.38 € HT

Le tout pour un total de **5 674.98 € HT**

CHARGE Monsieur le Maire de monter les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental pour obtenir la DST Relance et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura pour obtenir un fonds de concours.

## Délibération 2020-030

### **OBJET : Changement d'un poteau incendie et demande de subventions**

Des travaux ont eu lieu Rue des Forgerons et le poteau incendie qui s'y trouve doit être changé. Monsieur le Maire présente le devis de VEOLIA, prestataire qui gère les interventions sur la commune de Champagnole et dans ce quartier de la Commune de Ney (en face de l'hôpital).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 2 710.02 € HT

CHARGE Monsieur le Maire de monter le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental pour obtenir la DST Relance et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura pour obtenir un fonds de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

## Délibération 2020-031

### **OBJET : Remplacement du tableau électrique de la salle du Briska et demandes de subventions**

Monsieur le Maire explique que le tableau électrique de la salle des fêtes nécessite d'être remplacé pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les pièces de remplacement, pour maintenir un tableau aux normes, sont incompatibles avec la configuration du tableau actuel. Et puis, la mise en place d'un four électrique à la place du four à gaz dont le branchement n'est plus aux normes (observations faites par la société de contrôle DEKRA), requiert un branchement spécifique et complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE le devis de l'entreprise F.GASPAR de CHAMPAGNOLE pour un montant de 19 664.74 € HT

CHARGE Monsieur le Maire de monter le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental pour obtenir la DST Relance et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura pour obtenir un fonds de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

## **Approbation de la séance du 8 avril 2021**

**Délibération 2021/009** : Vote du Compte Administratif principal 2020 ;

**Délibération 2021/010** : Vote du Compte Administratif du Budget Eau ;

**Délibération 2021/011** : Vote du Compte Administratif du Budget Energie Photovoltaïque ;

**Délibération 2021/012** : Vote du Compte Administratif du Budget Lotissement « Le Petit Marais » ;

**Délibération 2021/013** : Approbation des Comptes des Gestion de tous les budgets ;

**Délibération 2021/014** : Affectation du Résultat de Fonctionnement 2020 budget principal ;

**Délibération 2021/015** : Affectation du Résultat de Fonctionnement 2020 du Budget Eau ;

**Délibération 2021/016** : Affectation du Résultat de Fonctionnement du Budget Energie Photovoltaïque ;

**Délibération 2021/017** : Affectation du Résultat de Fonctionnement du Budget Lotissement « Le Petit Marais » ;

**Délibération 2021/018** : Vote des taux d'imposition 2021 ;

**Délibération 2021/019** : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

**Délibération 2021/020** : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

**Délibération 2021/021** : Remboursement de l'avance faite par Monsieur SAHIN Cuma et Mme FRONTINI Emilie pour une parcelle du lotissement ;

**Délibération 2021/022** : Vente d'un surplus de terre suite au terrassement du Lotissement « Le Petit Marais » ;

**Délibération 2021/023** : Accord u Conseil Municipal pour la prise de compétence Mobilité par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ;

**Délibération 2021/024** : Remplacement du piano de cuisine dans la salle du Briska et demande de la DST Relance ;

**Délibération 2021/025** : Convention eau potable ;

**Délibération 2021/026** : Aménagement d'une cuisine équipée dans chacun des deux appartements communaux situés 2 Rue des Ecoles.

**Délibération 2021/027** : Seconde vente de terre suite au terrassement du lotissement « Le Petit Marais ».

**Délibération 2021/028** : Réfection de la Rue de l'Eglise avec reprise du réseau AEP

**Délibération 2021/029** : Réfection des sanitaires de la salle du Briska et demande de subventions

**Délibération 2021/030** : Changement d'un poteau incendie et demande de subventions

**Délibération 2021/031** : Remplacement du tableau électrique de la salle du Briska et demandes de subventions



	Signature des délibérations N° 2021/009 à 012	Signatures des délibérations N° 2021/013 à 025
M. GRANDVUINET Gilles, Maire	Ne vote pas	
M. ANTHONIOZ Patrice		Ne vote pas pour la N° 2021/ 026
Mme STEINMESSE Joëlle		
M. CATTENOZ Laurent		
Mme GRAS Christine		
M. DUVAL Jean-Marc		
Mme CATTENOZ Myriam		
M. BARRIOD Emmanuel		
M. DUVAL Damien		
M. DUVAL Vincent	Absent excusé	Absent excusé
M. SONNET Jocelyn		
M. CATTENOZ Hervé		
Mme CLEMENT Anne-Laure		Ne vote pas pour la N° 2021/022
Mme COGNE Maria	Absente excusée	Absente excusée
Mme PARENT Bénédicte		

